



LE SERVICE PUBLIC *territorial*
C'EST UN *bien* PUBLIC

*personnel actif et retraité des
communes, départements, régions,
sapeurs pompiers, OPHLM, préfectures
et du secteur privé de la thanatologie,
des eaux, des organismes HLM*

Communiqué de la Fédération CGT des Services publics

Le gouvernement a adopté le projet de loi sur le service minimum dans les écoles

Malgré de fortes réticences et après une période d'expérimentation peu suivie, le gouvernement a décidé d'instaurer un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques pendant le temps scolaire obligatoire.

Dans son projet, le gouvernement se décharge sur les collectivités territoriales pour mettre en place ce « service minimum » qui n'est en rien justifié, sans aucune précision sur la qualification des personnels qui assureront ce service.

La Fédération CGT des Services publics condamne à nouveau cette attaque contre le droit de grève, droit individuel fondamental reconnu dans la Constitution française.

Les salariés ne font pas grève par plaisir !

A travers ce projet de loi, le Président de la République se veut être à l'écoute des parents d'élèves. Cela relève de la pure démagogie, d'autant plus lorsque l'on sait les effets de la politique gouvernementale en matière de fermeture de classe et de suppression de postes dans l'enseignement.

Nous rappelons que la grève est la possibilité pour les agents d'exprimer un mécontentement et de défendre leurs revendications lorsqu'il est impossible d'être entendu et de négocier.

Par cette mesure, on veut diviser les fonctionnaires entre eux.

Que se passera-t-il quand tous les fonctionnaires seront en grève ?

Après la SNCF, l'Education, c'est bien une généralisation de l'atteinte au droit de grève que le gouvernement veut mettre en place.

La Fédération CGT des Services publics ne peut accepter la mise en place de ce projet de loi dont elle demande le rejet par les parlementaires.

Montreuil, le 27 juin 2008